



AVIS DE CONCOURS

Accès à la 1^{ère} année du Cycle Licence Professionnelle de l'Institut Supérieur des Pêches Maritimes d'Agadir

L'Institut Supérieur des Pêches Maritimes d'Agadir organise pour l'année académique 2023/2024, le concours d'accès en 1^{ère} année du cycle licence professionnelle pour les filières suivantes :

- Filière Pêche ;
 - Filière Mécanique Marine ;
 - Filière Traitement et Valorisation des Produits de la Pêche.
 - Filière Aquaculture Marine.
- **Date du concours** : Samedi 16 Septembre 2023
 - **Date limite de préinscription au site « <http://www.ispm.ac.ma> »** : Vendredi 25 Août 2023 à 16h30min.

1. Conditions de candidature :

- Etre titulaire d'un baccalauréat scientifique ou technique ou d'un diplôme reconnu équivalent.
- Avoir obtenu une moyenne générale du baccalauréat supérieure ou égale à 14/20.
- Être âgé au plus de 21 ans au 31 décembre 2023.
- Etre apte physiquement à exercer à bord des navires de pêche ;
 - ✓ Bonne acuité visuelle ;
 - ✓ Sens chromatique normal (vision des couleurs) ;
 - ✓ Acuité auditive satisfaisante ;
 - ✓ Etat psychologique normal ;

2. Modalités du concours :

- Présélection
- Le concours porte sur les matières suivantes :
 - Epreuve de mathématiques ;
 - Epreuve de physique-chimie ;
 - Epreuve de français.

3. Dossier de candidature :

- Fiche de renseignement (à télécharger au site www.ispm.ac.ma) dûment complétée et légalisée
- Copie légalisée du relevé de notes du bac délivré par l'académie ;
- Une copie légalisée du baccalauréat ;
- Une copie de la CIN.
- 02 Photos d'identité

En plus de la préinscription sur le site, le candidat est tenu de déposer ou envoyer le dossier de candidature à l'ISPM avant le Vendredi 25 Août 2023 à 16h30min à l'adresse suivante :

Institut Supérieur des Pêches Maritimes. Route d'Anza- Aghezdis BP 479 Agadir
Téléphone Service Scolaire : 0525060056 - 0525060054, Fax : 0528.84.58.58

Le résultat de la présélection sera affiché sur le site de l'institut : <http://www.ispm.ac.ma> à partir du Vendredi 08 Septembre 2023.

N.B :

- Tout dossier incomplet ou parvenu après la date limite sera automatiquement rejeté.